

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : 11.03.2020

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ ENTREPRISE

Détails du produit**Nom commercial :** Produit de nettoyage pour climatisation**Numéro d'article :** 49743**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Aucune
autre information pertinente n'est disponible.**Secteur d'utilisation : SU21 Usages grand public :** Ménages privés / grand public / consommateurs
SU22 Usages professionnels : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)**Catégorie de produit :** PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants)**Catégorie de processus :** PROC7 Pulvérisation industrielle PROC11, Pulvérisation non industrielle**Utilisation prévue :** Agent de nettoyage/Nettoyant**Fabricant/Fournisseur :**Chamäleon GmbH
Rudolf-Diesel-Straße 8a,
69115 Heidelberg
Allemagne**Pour plus d'informations, veuillez contacter :** Département de la sécurité des
produits**Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange Classification
selon le règlement (CE) n° 1272/2008

flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Éléments
d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.

CHAMALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Pictogrammes de danger



GHS02

Mot d'avertissementDanger

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammation.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Informations Complémentaires:

Formation de mélanges explosifs possible sans ventilation suffisante.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT :Non applicable.

vPvB:Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description:Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 107-98-2 EINECS : 203-539-1 Numéro d'index : 603-064-00-3 N° d'enregistrement : 01-2119457435-35	1-méthoxy-2-propanol	5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	
CAS: 74-98-6 EINECS : 200-827-9 Numéro d'index : 601-003-00-5 N° d'enregistrement : 01-2119486944-21	propane	5-<10%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	
CAS: 106-97-8	butane	2,5-<5%

EINECS : 203-448-7 Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119474691-32	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	
CAS: 75-28-5 EINECS : 200-857-2 Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119485395-27	isobutane Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	2,5-<5%
CAS: 1336-21-6 EINECS : 215-647-6 Numéro d'index : 007-001-01-2 N° d'enregistrement : 01-2119982985-14	ammoniac Corrosion cutanée 1B, H314 ; Lésions oculaires 1, H318 ; Toxicité aquatique aiguë 1, H400	≤ 0,5 %

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	
hydrocarbures aliphatiques	≥15 - <30%

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Après inhalation : Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles. Après

contact avec la peau : En général, le produit n'irrite pas la peau. Après contact visuel : Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Après ingestion : Buvez beaucoup d'eau et faites respirer de l'air frais. Consultez immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. Conseils aux pompiers -

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire buccale.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Monter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts/eaux de surface ou souterraines. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément au point 13. Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Aucune mesure particulière n'est requise.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur tout matériau incandescent.

Éloigner toute source d'inflammation. Ne pas fumer.

Gardez un appareil de protection respiratoire à disposition.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :

Respecter les réglementations officielles relatives au stockage des emballages contenant des récipients sous pression. Informations sur le stockage dans un entrepôt commun : Non requis. Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé. Classe de stockage : 2 B

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques : Aucune autre donnée ; voir point 7.

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
BIEN	Valeur à court terme : 560 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme : 375 mg/m ³ , 100 ppm Sk
106-97-8 butane	
BIEN	Valeur à court terme : 1810 mg/m ³ , 750 ppm Valeur à long terme : 1450 mg/m ³ , 600 ppm Carc (si plus de 0,1 % de buta-1,3-diène)

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas inhaler les gaz, fumées ou aérosols.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Filtre A2/P3

Protection des mains : Non requis. Matériau des gants :

Non requis. Temps de pénétration du matériau du

gant : Non requis. Protection des yeux : Non requis.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les caractéristiques physiques de et propriétés chimiques base Informations générales	
Apparence:	
Formulaire:	Aérosol
Couleur:	Incolore
Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif :	Non déterminé.
valeur du pH :	Non déterminé.
Changement de condition	
Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Indéterminé. Non applicable, car aérosol.
Point d'éclair:	Non applicable, car aérosol.
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
Température d'inflammation :	270 °C (518 °F)

Température de décomposition :	Non déterminé.
Propriétés explosives :	Non déterminé.
Limites d'explosion :	
Inférieur:	Non déterminé.
Supérieur:	12,0 % vol.
Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) :	3 500 hPa (2 625,2 mm Hg)
Densité à 20 °C (68 °F) :	0,9 g/cm ³ (7,5 lb/gal)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau :	Non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvant :	
Solvants organiques :	22,5 %
Eau:	76,3 %
COV (CE)	---
	709,7 g/l
COV-UE%	22,51 %
Teneur en solides :	0,6 %
Autres informations	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RéactivitéAucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereusesAucune réaction dangereuse connue. Conditions à éviterAucune autre information pertinente n'est disponible. Matériaux incompatibles :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux :Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet irritant primaire :

Corrosion/irritation cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Lésions oculaires

graves/irritation oculaire : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sensibilisation

respiratoire ou cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Informations

toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Mutagénicité sur les cellules germinales : Sur la base

des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité : Sur la base des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. STOT - exposition unique : Sur la base des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis. STOT-exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères

de classification ne sont pas remplis. Risque d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Persistance et dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Potentiel de

bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible. Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente n'est disponible. Informations écologiques

complémentaires : Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (réglementation allemande) (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne laissez pas le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Autres effets indésirables : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:
L'élimination doit être effectuée conformément à
la réglementation en vigueur.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA

UN1950

Nom d'expédition des Nations

Unies ADR
IMDG
IATA

AÉROSOLS 1950
AÉROSOLS
AÉROSOLS, inflammables

Classe(s) de danger pour le
transport ADR



Classe
Étiquette

2 Gaz 5F.
2.1

IMDG, IATA



Classe
Étiquette

2.1
2.1

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

non réglementé

Risques environnementaux :

Non applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Gaz.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : -

Numéro EMS :

FD, SU

Groupes de ségrégation

Alcalis

Code d'arrimage :

SW1 Protégé des sources de chaleur.

Code de ségrégation :

SW22 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre :
Catégorie A. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre :
Catégorie B. Pour les DÉCHETS AÉROSOLS : Catégorie C, Hors locaux
d'habitation.

SG69 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre :
Séparation comme pour la classe 9. Ranger « séparé de » la classe 1
sauf pour la division 1.4.

Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : Ségrégation
comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les
DÉCHETS AÉROSOLS :

Ségrégation selon la subdivision appropriée de la classe 2.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la
convention Marpol et au recueil IBC :

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ)

Quantités exceptées (EQ)

1L

Code : E0

Non autorisé comme quantité exceptée

Code : E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée 2

Catégorie de transport

Code de restriction du tunnel

D

IMDG

Quantités limitées (LQ)

Quantités exceptées (EQ)

1L

Code : E0

Non autorisé comme quantité exceptée

Code : E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Règlement type de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange
Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE IAucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie SevesoP3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur150 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur500 t

Réglementations nationales :

Autres réglementations, limitations et réglementations prohibitives

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Évaluation de la sécurité chimique :Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H220 Gaz extrêmement inflammable. H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H336 Peut

provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique

pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique SVHC :

Substances extrêmement préoccupantes vPvB : Très

persistant et très bioaccumulable Gaz inflammable

1A : Gaz inflammables – Catégorie 1A Aérosol 1 :

Aérosols – Catégorie 1

Gaz de pression (Comp.) : Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables – Catégorie 3

Corrosion cutanée 1B : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 1B Lésions

oculaires 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique aigu - Catégorie 1

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.